

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETAGNE-SUR-ORGE

☎ 01.69.80.29.29

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES À LA POPULATION

DECISION N°2023 - 237

Objet : Saison 2023-2024 - Contrat de cession pour le spectacle ZOÉ DANS LES NUAGES avec la compagnie DARU-THÉMPÔ

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-085 en date du 23 mai 2020 relative à la délégation d'attributions au Maire ;

VU le projet de contrat de cession à conclure avec la compagnie DARU-THÉMPÔ ;

CONSIDERANT l'intérêt de présenter le spectacle ZOÉ DANS LES NUAGES, pour les classes de maternelle de la ville le mardi 23 avril et jeudi 25 avril 2024 à 10 h et 14h30, le vendredi 26 avril 2024 à 10h, ainsi qu'une représentation tout public le mercredi 24 avril 2024 à 15h,

DECIDE de conclure un contrat de cession avec la compagnie DARU-THÉMPÔ, sise 18 rue de Saint Arnoult à Ollainville (91340), pour le spectacle susmentionné.

DIT que la commune versera à la compagnie un montant de 6 541,00 euros TTC dont le règlement s'effectuera comme suit : 30 % du prix global TTC soit 1 962,30 €, à la signature du présent contrat et 70 % du prix TTC soit 4 578,70 €, à l'issue des représentations.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le

28 SEP. 2023

Le Maire



Sophie RIGAULT

Publication en ligne le 28 SEP. 2023

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.